



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Cognac

Affaire suivie par :

Lise DOMONT

Pôle collectivité et aménagement du territoire

ICPE - Emplois

Tél. : 05.17.20.33.94

Courriel : lise.domont@charente.gouv.fr

Cognac, le 09 janvier 2025

Compte-rendu

Objet : Commission de suivi de site (CSS) – Site Rémy Martin commune de MERPINS – 21 octobre 2024

Président de séance :

M. Sébastien LEPETIT, sous-préfet de Cognac

Participants :

Collège « administration de l'État :

- M. Sébastien LEPETIT, sous-préfet de Cognac représentant M. le préfet,
- M. Brice POULIQUEN, représentant M. le directeur de la DREAL,
- M. Renaud WITTEBROODT, DDT 16-86, représentant M. le directeur départemental des territoires,

Collège « élus et collectivités territoriales ou d'établissement publics de coopération intercommunale concernés »

- M. Hubert DEMENIER, maire de Merpins
- Mme Émilie RICHAUD, président du conseil départemental de la Charente

Collège « exploitant » Rémy MARTIN & CO

- M. Eric LE GALL représente Monsieur Baptiste LOISEAU, directeur des produits et des Domaines Rémy MARTIN
- M. Jean-Luc CHAUMET, représente M. Bruno DUMETZ, responsable sécurité environnement

Collège « riverain ou association de protection de l'environnement »

- M. Maxime BLANCHET, Président de l'association Charente Nature
- Mme Marie-Hélène BARATANGE, UFC que choisir

Collège « salariés »

- Mme Laurence RASSAT, représentante de personnel

- M. Patrick JOLY, représentant du personnel et membre du CSSC
--

Absents :

- SIDPC de la préfecture de la Charente
- M. le Président de la communauté de l'agglomération de Grand-Cognac ou son représentant
- M. le Président du conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine ou son représentant
- M. David MOULY, directeur de production Rémy MARTIN & CO
- Mme Céline BONSERGENT, responsable élaboration des produits Rémy MARTIN & CO
- Mme Stéphanie LEGER-ETOURNEAU, directrice juridique Rémy MARTIN & CO

Autres participants :

- Mme Murielle MOUSNIER, responsable RTCD, DREAL
- Mme Lise DOMONT, sous-préfecture de COGNAC
- M. Jean-René BARET, 1 ^{er} adjoint représentant le maire de MERPINS
- M. le commandant Didier REMY, SDIS 16
- M. Jean-Yves THIBAUD, adjoint mairie de MERPINS

La commission de suivi de site s'est réunie le lundi 21 octobre 2024 à 16h00, la salle du conseil de MERPINS.

M. le sous-préfet préside la réunion, il rappelle que conformément aux obligations liées au régime en vigueur de l'établissement, une commission de suivi de site a été créée par arrêté du 6 décembre 2006 pour cette installation relevant du régime Seveso Seuil Haut des installations classées pour l'environnement.

Après avoir fait l'appel des membres de la commission, M. le président indique que la commission s'est réunie la dernière fois le 29 juin 2023.

Il indique que ces commissions ont pour but premier d'être lieu de débats et de consensus, elles ont dans un nombre limité de cas des avis formels à rendre (en matière de projet de PPRT notamment). Le PPRT (plan de prévention risques technologiques) de la société Rémy Martin sur la commune de Merpins a été arrêté le 5 janvier 2012.

La commission est informée d'un changement qui interviendra au 1^{er} novembre 2024 au sein du collège exploitants :

M. Jérôme SHUSTER remplacera M. MOULY, un nouvel arrêté préfectoral de composition sera effectué.

La séance se déroule selon l'ordre du jour suivant :

- bilan et perspective de l'entreprise
- bilan de l'inspection des installations classées relatif à la surveillance du site.

1- Bilan et perspective de l'entreprise:

La société Rémy Martin fondée en 1724 se démarque du fait qu'elle est la seule grande Maison de Cognac à être spécialisée dans la production de Cognac Fine Champagne, assemblage des eaux-de-vies des crus Petite et Grande Champagne. Monsieur Jean-Luc CHAUMET prend la parole pour présenter la le bilan et perspective de l'entreprise appuyé par Monsieur Eric LE GALL.

Le déroulé de la présentation est organisé comme suit :

- activité du centre d'élaboration du produit
- actions réalisées pour la prévention des risques et coût
- bilan du système de gestion de la santé.

La société fait part de son projet « Olympe » , qui consiste en la construction de 6 chais de vieillissement supplémentaires pour lequel un dossier de demande d'autorisation environnementale va être déposé.

2- Bilan d'inspection du site par la DREAL

Monsieur Brice POULIQUEN, adjoint au chef de l'UD 16-86 de la DREAL présente le bilan de la surveillance effectuée par l'inspection des installations classées.

Deux visites d'inspections ont eu lieu sur 2023-2024.

- Inspection du 9 novembre 2023 avait pour thématique :
 - la gestion de la tour aéroréfrigérante selon les prescriptions de l'arrêté ministériel du 14/12/2013
- Inspection du 14 novembre 2023 :
 - équipement de défense incendie
 - exercice POI inopiné

Aucune non-conformité n'a été mise en évidence, les rapports sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007202617> .

Un dossier de porter à connaissance déposé le 16 février 2024 est en cours d'instruction pour le projet d'aménagement d'un atelier de maintenance CEP (centre d'élaboration des produits).

Aux termes des différentes présentations, Monsieur le commandant REMY interpelle l'exploitant quant au volume de la bâche souple prévue pour la défense incendie dans le cadre du nouveau projet, il indique aussi qu'une attention devra être portée contre le risque intrusion / accident pouvant fragiliser ou rendre inutilisable la bâche. Ces éléments seront étudiés par l'exploitant dans le cadre de son dossier d'autorisation lié au projet OLYMPE.

Aux termes des échanges, le président remercie les intervenants ainsi que les membres présents et lève la séance.

La sous-préfète



Nathalie CLARENC



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) REMY MATIN - MERPINS

Actions de l'inspection

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne

21/10/2024

Inspection du 09/11/2023

Thématiques :

- La gestion des tours aéroréfrigérantes selon les prescriptions de l'arrêté ministériel du 14/12/2013
 - ➔ *"L'exploitant doit améliorer le suivi de la gestion de sa tour (formation du personnel, plan d'entretien, plan de surveillance, procédures...) »*

Inspection du 14/11/2023

Thématiques :

- Risque incendie
- Exercice POI inopiné

→ *"L'objet de l'inspection était d'effectuer un exercice incendie inopiné du site (incendie chai O1). L'inspection réalisée a permis de constater que l'exercice s'est bien déroulé et que la société REMY MARTIN était préparée à ce type d'évènement. L'exercice a néanmoins mis en évidence plusieurs améliorations à mettre en place.*

Certaines prescriptions des arrêtés préfectoraux applicables au site, concernant notamment la défense contre l'incendie et la gestion des eaux polluées lors d'un incendie, ont été vérifiées. Aucune non-conformité n'a été mise en évidence par rapport à ces prescriptions. Le contenu du POI reste néanmoins à compléter afin de respecter l'ensemble des points de l'annexe V de l'arrêté ministériel du 26 mai 2014. »

Données publiques

Pour mémoire, les documents publics (rapports d'inspections, actes administratifs, etc.) sont disponibles sur :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007202617>

Modifications des installations / Instruction

- Porter à connaissance / cas par cas: projet d'extension du site « CEP » (centre d'élaboration de produits) par la construction de 6 chais de vieillissement supplémentaires: décision préfectorale de cas par cas du 20/12/2023 concluant à la nécessité de déposer une demande d'autorisation environnementale
=> dossier transis en octobre avec une EDD globale à jour + réunion de présentation projet OLYMPE prévue le 22/10
- Porter à connaissance de début 2024 concernant la modification de l'atelier de maintenance du CEP (centre d'élaboration des produits) : en cours d'instruction.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne

ud-16-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

05 49 43 86 00